Les misères conjugales d'un milliardaire américain

IL DEVRA PAYER LA VINGTAINE DE CHAPEAUX QUE SA FEMME « USE » CHAQUE MOIS.

Paris, 26 mai. — Devant la 6e chambre du tribunal civil, M. Franck Jay Gould, multimilliomaire américain, était assigné hier par une modiste de la rue Richepanse, Mme Eveline Varen, en paiement d'une note de chapeaux s'élevant à 8.000 francs. Ces chapeaux avaient été livrés en 1918 à Mme Franck Jay Gould, qui en usait une vingtaine par mois.

L'époux, sous prétexte que le mariage avait eu lieu sous le régime de la séparation des biens, refusait de payer les dettes de sa femme, aujourd'hui divorcée et cela avec d'autant plus d'énergie que, s'il faut l'en croire, par suite des charges fiscales énormes qui grèvent les grosses fortunes, il se trouve dans une situation plutôt gênée.

Cependant, le tribunal, s'en référant à la coutume américaine, a condamné M. Gould à payer la note de la modiste.

Une vitrioleuse de 16 ans

SON FIANCE, UN AVIATEUR, L'AVAIT DELAISSEE

Paris, 26 mai. — Bien qu'âgée seulement de seize ans et demie, Mlle Blanche Morin, qui habite avec sa famille la villa des Platanes, rue Ernest-Cadet, à Chaville, considérait comme son fiancé le lieutenant aviateur Bauwins, âgé de 39 ans, commensal habituel de la villa. Or, il y a quelques jours, le mariage de l'officier fut annoncé. Il épousait une jeune veuve, commerçante de la localité. Blanche Morin désira vengeance. Avant-hier, elle se munit d'un flacon d'acide nitrique, pénétra dans la boutique d'un marchand de journaux où se trouvait M. Bauwins et lui jeta le corrosif à la figure. L'officier, heureusement, ne fut que légèrement atteint.

La gifle tua-t-elle ?

UN ECOLIER LYONNAIS EST MORT APRES L'AVOIR REÇUE DE SON PROFESSEUR.

Lyon, 27 mai. — Le 12 janvier dernier, à l'école primaire supérieure de la rue de Condé, un incident grave se produisait au cours d'allemand professé par un jeune maître stagiaire d'origine alsacienne, M. Sinler, qui faisait le cours pour la seconde fois.

Les élèves se livraient à un chahut en règle que le professeur ne put pas réprimer. M. Sinler ayant remassé une balle qu'un élève lui avait jetée reçut subitement sur la main qui la tenait, un violent coup, porté par l'élève Maurice Sady, âgé de 15 ans, qui lui fit lâcher prise.

Le professeur saisit le gamin par le bras et le fit sortir de la salle en lui donnant une gifle. L'élève se plaignit, le soir même, de douleurs de tête et, trois jours plus tard une otite suppurée aiguë, avec méningite consécutive, se déclarait. Le mal s'aggrava et Sady décédait le 25 janvier.

L'inhumation fut faite, mais certains journaux se saisirent de l'incident, surtout en raison de la personnalité du directeur de l'Ecole, M. Cuminal, ancien adjoint au maire de Lyon, théoricien syndicaliste, militant coopératiste et adhérent à la IIIe Internationale.

Le Parquet fut saisi de l'affaire et renvoya devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation de coups et blessures simples, le professeur Sinler, qui comparaît cet après-midi.

A noter que le père du jeune élève est mort de la même maladie. Mme veuve Sady réclame 30.000 francs de dommages-intérêts.

Le Congrès National des Mineurs

AUCUN SYNDICAT DE LA FEDERATION NATIONALE NE PEUT ADHERER AUX C. S. R.

Metz, 26 mai. — Le Congrès des mineurs a continué hier son débat sur l'orientation syndicale. A l'unanimité il a voté les deux motions relatives à l'orientation et à la discipline syndicale.

Ces motions tout en sauvegardant la plus entière liberté de pensée et d'action pour les syndiqués leur interdit toutefois de créer des groupements politiques contre le syndicat, la Fédération Nationale ou la C. G. T.

Les motions spécifient en outre qu'aucun syndicat appartenant à la Fédération ne peut adhérer à un groupe politique comme les C. S. R.

La plupart des orateurs qui prirent part à la discussion furent d'accord pour proclamer la nécessité de soustraire le syndicalisme à toute emprise politique de quelque parti qu'elle vienne.

Parmi les déclarations les plus caractéristiques citons entr'autres celles de Cephigueau, délégué du Nord qui a exprimé avec verdeur le sentiment de la très grosse majorité des Congressistes :

« Si la politique était un être matériel, je l'étranglerais. Syndicalistes, dit-il, faisons nos affaires nous-mêmes, sans nous occuper de l'engeance politicienne. Délaissons les querelles personnelles et sortons d'ici la main dans la main. »

Après la clôture de la discussion sur l'orientation syndicale, le Congrès réélu à l'unanimité son Bureau Fédéral.

Les bourreaux allemands s'en tirent à bon compte

LE PREMIER JUGE PAR LA COUR DE LEIPZIG A ETE CONDAMNE A DIX MOIS DE PRISON.

Leipzig, 26 mai. — Après que le jugement condamnant Haynen à 10 mois de prison, eut été prononcé, à 9 heures du matin, un second procès a commencé devant la 2e chambre criminelle. L'accusé est l'avocat et ancien capitaine de la landwehr, Emile Muller, de Carlsruhe. L'accusation porte également sur les mauvais traitements infligés à des prisonniers.

Une bombe a été jetée dans un cortège d'enfants

DIX-HUIT PERSONNES ONT ETE BLESSEES

Le correspondant de l' « Associated Ress », en Bulgarie, télégraphie, de Sofia, qu'à l'occasion de la célébration du jour de la fête nationale, un défilé d'enfants des écoles traversait les rues de la ville, lorsqu'une bombe a été jetée, qui blessa grièvement dix-huit femmes et enfants. Cet attentat ayant été attribué aux communistes, la populace s'est rendue au cercle communiste et y a mis le feu. La police a arrêté un certain nombre de dirigeants communistes.

Un "poisson-lune" de 900 kilos

ON L'A PECHE A ANTIBES

A Antibes, un bateau de pêche a remorqué un formidable spécimen de la faune sous-marine dit « poisson lune », espèce très rare dans la Méditerranée.

Ce « poisson-lune », qui a été pris dans des filets, est de forme ovale, il porte deux larges et épaisses nageoires à droite et à gauche du corps, il mesure 2 mètres 60 de diamètre, sa bouche a 10 centimètres d'ouverture et il pèse 900 kilos. Il a fallu trente hommes pour le hisser sur le quai.

La musée océanographique de Monaco a été avisé.

Un dépôt d'obus asphyxiants a explosé dans la Somme

IL N'Y A PAS D'ACCIDENT DE PERSONNE

Un dépôt d'obus asphyxiants a fait explosion entre Chuignolles et Morecourt, dans la Somme. Soixante-quinze tonnes d'explosifs ont sauté. On ne signale pas d'accident de personne, grâce aux mesures prises à l'égard des habitants, par la gendarmerie et les artificiers.

Un wagon d'obus récupérés a explosé dans Ypres

PLUSIEURS PERSONNES ONT ETE BLESSEES

Dans un endroit écarté de la rue des Augustins, à Ypres, se trouve un dépôt de munitions où l'on rassemble les engins que l'on continue à recueillir dans les champs dévastés des environs de la ville. De là, les explosifs sont expédiés sur wagons vers les endroits où ils doivent être détruits.

Mercredi dans l'après-midi, un des wagons chargés a fait explosion.

La détonation formidable a été entendue dans un rayon de 25 kilomètres. Toutes les vitres des maisons du quartier ont été détruites. Des éclats d'obus ont été projetés à plusieurs kilomètres du lieu de l'explosion. Un de ceux-ci est tombé sur le toit de la ferme Depuydt-Cosnetable à Ten-Brielen et a mis le feu à l'immeuble. La ferme a été détruite.

Plusieurs personnes ont été atteintes par des éclats, mais on ne signale pas d'accidents graves.

Un Cheminot volé

LA BRIGADE MOBILE L'A ARRETE A BLANC-MISSERON

Sur mandat d'arrêt du Parquet de Chateaudun, les inspecteurs de la 2e brigade mobile, Vasseur et Bouche, ont procédé hier à Blanc-Misseron à l'arrestation du nommé Georges Constant, 23 ans, employé de chemin de fer. Cet individu est recherché pour un vol important commis au préjudice de la gare de Courtenon. Gardé à vue provisoirement, il sera transféré incessamment au parquet de Chateaudun.

Un enfant a été écrasé dans une rue de Lille

EN JOUANT AU CERCEAU, IL ALLA SE JETER SOUS UNE AUTO

Un tragique accident qui a plongé dans la douleur une pauvre mère, s'est produit hier rue du Faubourg-d'Arras, à Lille, causant une pénible émotion dans le quartier.

Vers 11 h. 30, le chauffeur militaire Noël Le Rouge, de la 1re section d'infirmiers, passait avec son auto lorsque le jeune Damade, 10 ans, qui courait en jouant au cerceau, alla se jeter sous l'avant du véhicule dont la roue droite lui passa sur le corps.

Le pauvre petit est mort sur le coup.

M. le médecin aide-major Marquet, qui se trouvait dans la voiture, ne put que constater le décès qu'il attribua à l'écrasement de la partie thoracique et à une fracture probable du crâne.

Pendant qu'on était allé prévenir la mère, avec tous les ménagements possibles, on avait déposé le petit corps dans une maison de la rue du Faubourg-d'Arras. Il a été reconduit ensuite à son domicile, 5, rue Pline.

Le désespoir de la pauvre mère est navrant. Une enquête est ouverte.

Une bijouterie a été cambriolée en plein jour

LES VOLEURS, PERCEURS DE MURAILLES, Y ONT DEROBE POUR 100.000 FR. DE BIJOUX.

Béziers, 26 mai. — En plein centre de la ville, un vol audacieux a été commis hier, entre midi et deux heures. Des malfaiteurs ont pénétré dans la bijouterie Bodeau, attenant au théâtre, et y ont dérobé plus de 100.000 francs de bijoux divers.

Pour y pénétrer, les malfaiteurs, qui avaient dû se cacher à l'intérieur du théâtre, au cours d'une conférence donnée le matin, ont pratiqué un trou au plafond et sont descendus ensuite dans la bijouterie au moyen d'une corde.

Pour confondre Vilgrain

BARTHE VEUT ETRE POURSUIVI DEVANT LA COUR D'ASSISES

Paris, 25 mai. — La Chambre, réunie dans ses bureaux, a nommé hier la commission de onze membres qui sera chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites formulée à la requête de M. Vilgrain, ancien sous-secrétaire d'Etat du ravitaillement, contre Edouard Barthe, député de l'Hérault.

Cette commission est composée de MM. Louis Marin, Ingheis, Mouret, Valude, Marchais, Niveaux, Salers, Reille-Soult, Cordelle, Méritan et Berthon.

Les commissaires sont opposés à la levée de l'immunité parlementaire.

Toutefois, Barthe s'est rendu au bureau dont il fait partie et a demandé qu'il fut fait droit à la demande en autorisation de poursuites, afin qu'il puisse faire, devant la Cour d'assises, la preuve que les accusations qu'il a portées contre M. Vilgrain ne constituent pas une diffamation.

La commission se réunira pour désigner son bureau et nommer un rapporteur Barthe a demandé à être entendu par elle.

Une nouvelle offensive grecque aurait complètement échoué

Constantinople, 26 mai. — D'après les nouvelles d'Angora, non confirmées, les Grecs viennent de prendre l'offensive générale sur le front de l'Asie-Mineure. Mais, depuis deux jours, ils n'auraient pas réussi à avancer leurs lignes. La résistance des Turcs aurait brisé les violentes attaques ennemie. Les Grecs auraient subi des pertes sérieuses.

A l'aide des mineurs anglais

UNE DECISION DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES TRANSPORTS

Bruxelles, 26 mai. — Jeudi après-midi, la Fédération Internationale du Transports réunissait les délégués des travailleurs du transport et des cheminots d'Angleterre, de France, de Belgique et de Hollande pour examiner quelles mesures pouvaient être prises en vue d'aider les mineurs anglais.

Après un long échange de vues entre les délégués des quatre pays, une résolution a été adoptée à l'unanimité. Cette résolution exprime sa profonde déception au sujet de l'attitude observée par la Fédération Britannique des Marins et des Chauffeurs qui s'est refusée à donner suite aux décisions de la Fédération des Ouvriers du Transport au sujet de l'embargo à mettre sur le charbon destiné à la Grande-Bretagne. En outre, elle regrette que la Fédération des Mineurs Anglais n'ait pas fait appel à son internationale professionnelle, afin de réunir, dès le début du conflit anglais, une conférence internationale des mineurs. Enfin, la résolution proteste de sa volonté bien arrêtée de se mettre entièrement à la disposition des camarades anglais.

Une nouvelle décision définitive sera prise après la réunion des ouvriers mineurs, des propriétaires de mines et des délégués du gouvernement anglais, qui est projetée pour vendredi 27 courant.

Broutchoux en correctionnelle

LE TRIBUNAL DE VALENCIENNES L'A CONDAMNE A HUIT JOURS DE PRISON POUR REBELLION.

Benoit Broutchoux, très connu dans les milieux syndicalistes et politiques de notre région a comparu hier devant le tribunal correctionnel de Valenciennes, sous les inculpations d'infraction à la police des chemins de fer et de rébellion envers M. Alcais, inspecteur de la police spéciale.

Les débats furent à un moment assez houleux. Broutchoux discutait l'accusation. D'après lui, il aurait été malmené et bousculé par M. Alcais. Il y a eu, dit-il, échange de cartes entre moi et M. Alcais. Les résultats.... On m'a mis le cabriolet et j'ai eu mes vêtements arrachés.

Les témoins MM. Alcais et Nonon furent ensuite entendus. Ils confirmèrent leur rapport.

M. Flach, procureur de la République, prononça ensuite un réquisitoire modéré. « Il ne faut pas dramatiser cette affaire. Appliquez au prévenu, dit-il, au tribunal, la peine que vous jugerez bon de lui appliquer. Broutchoux a 18 mois de tranchées et a été blessé. »

Blémant présente ensuite la défense de Broutchoux, qui est acquitté du chef d'infraction à la police des chemins de fer, mais récolte 8 jours de prison pour rebellion.

Le Péruvien suspect et la riche américaine

QU'ALLAIT-IL FAIRE DANS SA CHAMBRE A 3 HEURES DU MATIN ?

Hier matin, vers 3 heures, alors que tout le monde sommeillait encore à l'hôtel Mac-Mahon, situé dans le quartier de l'Etoile, les cris d'une femme affolée mirent debout tout le personnel domestique et tous les locataires.

On se précipita vers le somptueux appartemen d'où provenaient les clameurs. Il est habité par une très riche Américaine de passage, Mrs X...., très honorablement connue, et qui appartient à une des grandes familles des Etats-Unis.

Là, dans le plus simple appareil, on découvrit un Péruvien, M. de Mora, âgé de 27 ans, locataire depuis quelques jours d'une modeste chambre du même palace, sise sous les combles.

M. Laforge, le portier, malgré ses 46 ans, se jeta résolument sur le Péruvien. Un combat s'engagea. Le sire en se défendant, brisa trois dents au concierge, mais il fut à la fin maîtrisé.

On ignore encore si l'on se trouve en présence d'un rat d'hôtel attiré par les trois ou quatre cent mille francs de bijoux que possède Mrs X.... ou s'il s'agit d'une tentative pour compromettre la dame.

IMPORTANTE CAPTURE

UN BROCANTEUR, QUI VOLA POUR 25.000 FRANCS DE « MAGNETOS » A LENS, A ETE ARRETE A ROUBAIX.

Dans la nuit du 19 au 20 janvier dernier on volait dans des conditions que nous avons relatées à cette époque, au préjudice de la T. M. f43 à Lens, un nombre important de magnétos représentant une valeur d'environ 25.000 francs.

Après une longue et laborieuse enquête la brigade mobile acquit la conviction que les magnétos volées se trouvaient chez un brocanteur le nommé Cornil W., à Roubaix.

Hier, M. Benoit, chef de la brigade mobile, accompagné des inspecteurs Eve et Lefebvre, se rendit à Roubaix et mit, après enquête, Cornil en état d'arrestation.

Une perquisition opérée au domicile de ce dernier a amené la découverte de 24 magnétos, dont 22 numérotés et les deux autres sans marque.

Cornil, amené à Lille, a été conduit devant M. le juge d'instruction Gobert, qui, après interrogatoire, l'a fait écrouer. D'autres arrestations sont imminentes

AU CONSEIL DE GUERRE

L'ESPION SCHWARTZ VA COMPARAITRE UNE SECONDE FOIS DEVANT LES JUGES.

Le jugement condamnant l'espion Schwartz Paul à la déportation perpétuelle pour intelligences avec l'ennemi, vient d'être cassé par arrêté de la Cour de Cassation en date du 12 mai courant.

En conséquence, l'accusé sera renvoyé devant le Conseil de guerre de la 6e région, siégeant à Châlons. Ordre a été donné que Schwartz soit mis en route sous escorte sur cette dernière destination.

Le jugement a été cassé sur la question préjudicielle de nationalité posée par le défenseur du condamné.

DES BOCHES CONDAMNES PAR CONTUMACE

Hier, sous la présidence de M. le colonel Mascaret, assisté de M. le lieutenant Tellier, faisant fonction de commissaire du gouvernement, le Conseil de guerre du 1er C. A. a prononcé, contre des militaires boches, par contumace, les condamnations suivantes

— Reckenberger, lieutenant, et Von Thon, major, pour détention arbitraire de M. Toutotte, négociant à St-Hilaire-lez-Cambrai, 5 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour.

— Nico'as, soldat, pour homicide volontaire, à Fontaine-au-Pire, sur la personne de Fortuné Dachet, journalier, demeurant à Beauvois, aux travaux forcés à perpétuité.

— Paul Fischer, caporal, pour homicides volontaires, en 1915, à Ostricourt, sur la personne de Louis Valin, âgé de 9 ans, et à Herbignies, sur la personne de M. Arnauldt Désiré, aux travaux forcés à perpétuité.

— Nimel, caporal, pour vol de titres représentant une somme de 4.435 francs, au préjudice de Mme Crapet, demeurant à Vandeciers-au-Bois, 10 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour.

— 10 ans de travaux forcés avec 10 ans d'interdiction de séjour au lieutenant Zahler ; 2 ans de prison au lieutenant Koller ; 1 an de prison et 200 fr. d'amende aux sous-officiers Thuner et Hubert, pour violences et voies de fait, à Raismes, sur des ouvriers de l'usine franco-belge, qui se refusaient à travailler pour l'ennemi.

Dans les Commissariats

NOMINATIONS

Paris, 26 mai. — Est promu sur place de la 1re classe à la classe exceptionnelle, M. Lisparlette, commissaire de police mobile à la brigade régionale à Lille. — M. Potentier, hors classe, 2e échelon, à Lille, est promu à la hors classe, 1er échelon. — M. Coissart, de 3e classe à Hellemmes, est promu sur place à la 2e classe. — M. Morin, de 3e classe à Béthune, est nommé adjoint de 3e classe à Morane. — M. Marouzé, de 3e classe à Lille est nommé de 3e classe à Béthune. — M. Galau, de 2e classe à Tourcoing est mis en congé avec solde. — M. François, candidat militaire, est nommé de 4e classe à Houplines, en remplacement de M. Miontabre.

Sont promus sur place à la 3e classe : M. Jasnault, à Saint-Pol-sur-Mer ; M. Debiel, candidat militaire admis est nommé de 4e classe à Estaires .

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

TENTATIVE DE VOL

Le jeune Louis Delattre, 17 ans, teinturier, demeurant rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 8, était occupé à voler des boîtes de savon sur un camion automobile en marche. Le livreur, M. Alexis Barbeitegay, au service du Comptoir Syndical de Lille, l'aperçut à ce moment. Il l'arrêta et le conduisit au commissariat du 2e arrondissement.

Le domicile de l'inculpé a été perquisitionné et nul objet suspect n'y a été découvert. Le jeune homme, bien noté jusqu'à présent, a été laissé en liberté provisoire.

TENEZ VOS CHIENS

Pour divagation de chiens sur la voie publique, des contraventions ont été relevées contre MM. Léopold Henno, marchand de vins, rue de Denain, 50; Jean Van Weyberghe, entrepreneur, rue Turgot, 132, et Louis Vermersch, peigneur rue Meyerbeer, 19.

LES FUNERAILLES SOLENNELLES DE HUIT SOLDATS

Les funérailles des huit soldats dont nous avions annoncé le retour des corps, ont eu lieu hier. A 3 heures, la levée mortuaire a été faite, au dépositoire de la rue Isabeau-de-Roubaix, en présence de nombreuses délégations des sociétés patriotiques de la ville.

Au cimetière, un discours a été prononcé par M. Seynaeve, président de la Société de Secours Mutuels des Anciens Militaires.

FEDERATION DES AMICALES

Le Bureau de la Fédération des Associations des Anciens Elèves des écoles publiques de Roubaix, prie les jeunes gens qui ont envoyé leur bulletin d'adhésion pour la préparation militaire, de vouloir bien assister à la réunion préparatoire qui aura lieu dimanche prochain, 29 mai, à 9 heures 30 précises, au Foyer, 42, rue d'Alsace (salle des fêtes). Les jeunes gens n'ayant pas encore envoyé leur adhésion pourront se faire inscrire à cette séance, sur présentation de la carte d'Amicale 1921. (Cours gratuits).

ASSOCIATION REGIONALE DE COMPTABLES

Dimanche 29 courant, à 10 heures, réunion mensuelle : Etude en commun de questions professionnelles.

A LA GRANDE HARMONIE

Aujourd'hui vendredi, 27 mai, à 20 heures, répétition générale.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Claire Cousin, rue de Lannoy, 102. — Claude D'Heursey, boulevard de Cambrai, 27. — Raymonde Gyselinck, rue du Collège, 145. — Roger De Reu, rue de St-Amand 20. — Marie Sueur, rue Ingres, 70. — Jean Surgers, rue Saint-André, 4.

DÉCÈS. — J.-B. Tricot, époux Hache, 60 ans, rue de Lannoy. — Emile Jaunieaux, époux Morel 43 ans, rue des Fossés, 118.

TOURCOING

ACCIDENT DE ROULAGE

M. Robert Crombez, 20 ans, et sa sœur, Lucienne, 18 ans, domiciliés tous deux chez leurs parents, bouchers, 15, rue de Paris, se promenaient en bicyclette, boulevard Descats.

Une voiture de livraison, attelée d'un cheval et conduite par un domestique de M. Bauduin, marchand de vins à Roubaix, 185, rue de Tourcoing, venait en sens inverse. Au moment où elle allait s'engager dans la rue Aubert, le cheval par suite d'une fausse manœuvre, alla se jeter sur les deux jeunes gens, qui furent renversés.

Mlle Crombez, assez gravement blessée, fut transportée à son domicile, où elle reçut les soins du docteur Desurmont, qui constata une fracture du crâne. La trépanation a été pratiquée par le docteur Descarpentries.

NOS ENFANTS A CAMERSI

Demain, samedi, 150 enfants des écoles publiques de la ville partiront pour Camiers. Le départ du train, en gare de Tourcoing, est fixé à 8 h. 44.

UNION DES SOCIETES DE SECOURS MUTUELS DE TOURCOING

Les membres de l'Union sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui vendredi, à 6 heures 30, à l'Hôtel de Ville, au bureau de « La Prévoyance ».

A L'ECOLE DE MUSIQUE

Un concert exercice sera donné, dimanche prochain, à 4 heures 30, dans la salle d'auditions de l'Ecole de musique, par les élèves des différents cours.

LE CONCERT DES « INTIMES »

La fanfare « Les Intimes » donnera un concert, dimanche prochain, à 5 heures, sur le kiosque de la place Thiers.

GUIDE-INDICATEUR LOUIS MASSON — Couverture Rouge — Le plus complet — Le mieux informé — Contient le Prix des Places, les Tramways et les RUES DE LILLE — HORAIRE DES TRAINS

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Gaston Minjean, rue Turgot, 66. — Jeanne Flipo, rue Verteuille, 9. — Jeanne Denoo, rue Nationale, 122. — Jacques Pinet, rue Racine, 61. — Edouard Collache, rue de Verdun, 87. — Sabine Dupont, Grand'Place.

DÉCÈS. — Adélime Moreau, 83 ans, veuve Eugène Lecomte, rue d'Hauve, 3. — Pierre Vanhoutte, 78 ans, tisserand, rue de Verdun, 56.

ROUBAIX.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

AU RAVITAILLEMENT. — Le magasin est ouverte tous les jours, de 8 à 12 heures pour la vente libre des marchandises ci-après : beurre de Normandie, 10 fr. le kilo; saindoux, 5 fr. le kilo; café, 3 fr. 50 la livre; sucre en morceaux, 3 fr. 50 le kilo ; chicorée, 2 fr. 75 le kilo; huile, 4 fr. le litre; vinaigre, 1 fr. 50 lelitre; savon, 2 fr. le kilo; lait non sucré, 3 fr. 25 les deux boîtes; lait Nestlé, 2 fr. la boîte; cacao, 5 fr. le kilo; autoave, 1 fr. 50 le paquet; bœuf rôti, 2 fr. 50 la boîte; savonnette, qualité supérieure, 1 fr.; chaussures de fatigue américaines, 31 fr. la paire; chaussures de repos, 21 fr. la paire; chaussures pour garçonnets et fillettes (pointures 28 à 36), prix variant entre 12 et 28 francs la paire; étoffes pour jupons de femme, à 4 fr. 50 le mètre; caleçons de jersey, 7 fr. pièce.

AVIS AUX CHOMEURS. — Tous les possesseurs de bulletins de salaires dont les familles sont inscrites aux secours du Bureau de bienfaisance, devront se présenter, munis de leur bulletin, au Bureau de bienfaisance, le lundi 30 mai, de 8 heures à midi et de 14 à 17 heures.

CULTURE DE LIN ET DE CHANVRE. — Les cultivateurs de lin ou de chanvre, destiné à la production de la filasse, doivent, s'ils veulent bénéficier de la prime accordée par la loi, en faire la déclaration à la mairie, bureau du secrétariat, 2e galerie, 3e guichet, au plus tard le mercredi 1er juin. La prime n'est de qu'autant que la superficie cultivée en lin ou en chanvre est de huit ares au moins. Des formules imprimées de déclarations sont à la disposition des cultivateurs à la mairie, où les intéressés peuvent se présenter tous les jours ouvrables, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

DEPART POUR CAMIERS. — Cinquante-six élèves des écoles de filles de Wattrelos partiront demain matin samedi, pour la Colonie Scolaire de Camiers. Le rassemblement des fillettes se fera Grand'Place, de Wattrelos, d'où, à 7 h. 30 précises, un tramway spécial les conduira à la gare de Roubaix.

ASSOCIATION SPORTIVE DU SAPIN-VERT. — L'Association Sportive du Sapin-Ver se propose d'installer un tir à la carabine d'une distance de 12 mètres dans la cour du siège de l'Association, rue du Mont-à-Leux, 4.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Henri Demory, rue de Tourcoing, n. 77. — Charles Dewaele, rue Faidherbe, ranger Canrette, 4. — André Briez, rue Thiers, 21. — Robert Vermeulen, Carrière Cocheteux, 1.

Décès. — Marie Creupelandt, épouse Verdonck, 21 ans, rue de la Baillerie, 206.

LILLE

Le retour de nos héros

Un quatrième convoi de quinze corps de soldats tués à la guerre est arrivé hier, à 9 heures du matin, en gare Saint-Sauveur, de Lille. A 3 heures après-midi, s'est fait le transfert des corps, à la caserne Malus. Ragheboom, adjoint au maire, le lieutenant Salin, du 43e R. I. et le capitaine des pompiers Crombez, étaient présents à cette cérémonie, qui se déroula comme de coutume.

Les corps ramenés sont ceux des officiers, sous-officiers et soldats suivants : Dujardin Léon, capitaine au 369e d'artillerie; Favre Jules, capitaine au 3e bis de zouaves; Richez Albert, sous-lieutenant au 1er R. I.; Flippo Gaston, adjudant au 151e R. I.; Hennion Paul, sergent au 129e R. I.; Gaston Parsy, du 101e R.A.L.; Gabriels François, du 205e R. I.; Depuis Alred, du 41e R.A.C.; Delbar Henri, du 141e R. I.; Forteric Désiré, 2e zouaves; Dutoit Victor, du 365e R. I.; Bonte Emile, du 219e R. I.; Barbez Elie, du 208e R. I.; Bouteman Marcel, du 4e zouaves; Nantion Henri, du 15e R.A.C.

Les obsèques solennelles auront lieu dimanche, avec le cérémonial ordinaire.

Le Départ des Enfants pour Camiers

Très joyeusement, au milieu des cris et des rires, a eu lieu hier matin, à 10 heures, en gare de Lille, un premier départ d'enfants pour la colonie scolaire de Dannes-Camiers.

On comptait un millier de fillettes de 7 à 11 ans, des écoles : Montaigne, 48 enfants ; Jacquart, 45 ; Pasteur, 17 ; Jeanne-Maillotte, 13 ; Edgard-Quinet, 30 ; Racine, 45 ; Viala, 43 ; Renan, 50 ; Boucher de Perthe, 48 ; Desb-Valmore, 36 ; Maintenon, 53 ; Mme de Staël, 38 ; Colbert, 17 ; Pascal, 17 ; Lamartine, 29 ; Récamiers, 52 ; Watteau, 9 ; Sophie-Germain, 19 ; Boufflers, 25 ; Saint Maurice, 53 ; Descartes, 4 ; Jules-Verne, 52 ; Paulin-Parent, 53 ; George-Sand, 39 ; Jules-Ferry, 21 ; Mme Campan, 30.

En outre, 450 enfants ont été pris en cours de route, à Loos, Haubourdin, Béthune et Fouquereuil.

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD* — N° 46

FOX-FILM

:: Voleurs :: de Femmes

GRAND CINE-ROMAN EN DOUZE EPISODES

ADAPTE PAR

PAUL D'IVOI & LOUIS D'HEE

SIXIEME EPISODE

ZARA TRIOMPHE

Peu à peu, il se sortit de l'eau, rampa sur le sol et détacha une des deux barques dans laquelle il prit place. Il se rendit compte qu'en longeant la rive, à gauche, il se trouverait bientôt masqué par les hauts rochers tombant à pic. Lentement, presque insensiblement, ses avirons agirent sur l'eau. Un quart d'heure plus tard, il était hors d'atteinte, sauvé !

Alors, malgré sa hâte de rejoindre Ruth, il entreprit de fouiller l'avant de son embarcation.

Bob avait faim à en crier ! De toute la journée, à part une forte rasade de rhum à la gourde du lieutenant Morgan, il n'avait rien absorbé. Le compartiment aux provisions était presque vide. Une bouteille d'eau douce, une autre à moitié pleine d'une mauvaise eau-de-vie, deux poissons séchés, sans biscuits, sans rien d'autre, ce fut tout ce qu'il put trouver.

Il ne but qu'une gorgée d'alcool, en réservant pour Ruth ; il dévora littéralement un des deux harengs-saurs et alors, pour employer une expression de nos marins bretons, il « souqua » dur, et rama de toutes ses forces réaffirmées vers l'îlot où il avait laissé notre héroïne.

Il pouvait être deux heures et demie lorsqu'il accosta non loin d'elle. Il eut peur en la touchant. Elle était glacée. De force, il lui ingurgita quelques gouttes d'eau-de-vie, puis, certain qu'elle vivait toujours, il la déposa dans la barque et entreprit de rallier la terre ferme.

Le jour allait poindre, les nuits d'été étant courtes. Bob abandonna ses avirons. Il prit le second poisson. Rien au monde, jusqu'à présent, ne lui avait paru aussi délectable.

La côte était en vue ! A quatre heures du matin, l'avant de sa barque s'échoua sur une petite plage de sable.

Bob Norton enleva sa compagne et la déposa sur la terre ; alors il fut heureux. Il n'est pas un athée qui ne croit à la puissance de l'Etre supérieur dans certaines circonstances.

Le courageux sauveteur admira les splendeurs grandioses du jour qui allait naître. Il eut un moment de recueillement émouvant, une pensée pleine d'humilité et de reconnaissance.

Ruth s'agitait. Ses paupières frémissaient ses yeux papillotèrent et elle se réveilla, douloureuse d'abord.

— Hurrah ! Nous sommes sauvés ! s'empressa de lui crier son compagnon.

La jeune fille sourit et Norton ne sut plus ce qui était le plus beau : les images rosées de l'aube ou l'expression de bonheur du visage de celle qu'il adorait.

— Courage ! Ruth, s'écria-t-il. Engageons-nous vers l'intérieur des terres et nous serons tout à fait en sécurité.

Miss Storrow but quelques gorgées d'eau douce mélangée à un peu d'alcool, puis, encouragée par son fiancé, entraînée par lui, elle peina à dégourdir ses membres et à le suivre.

Bientôt, ils pénétrèrent dans un bois. Les oiseaux, au réveil, pépiaient gaiement leurs chansons matinales. C'était un concert de virtuoses. L'air était embaumé de senteurs fraîches, vivifiantes. Ruth cueillit quelques mûres à des ronces sauvages, quelques fraises tardives tachant de petits cônes rosés le vert tendre des tapis de mousse. Bientôt, elle se sentit allègre et heureuse de vivre, courant, la main dans celle de son hardi et loyal compagnon qui ne cessait de l'inciter à avancer, à s'éloigner de plus en plus du danger.

— Hardi ! Droit devant nous, mon aimée, nous finirons bien par rencontrer un vivant, ou un abri ! Je gage que ce soir vous aurez pu embrasser votre cher papa...

Tandis que nos héros fuyaient, le Mahdi, au château, procédait anxieusement à sa première inspection.

Le lieutenant Morgan, malgré de nombreuses tentatives, n'avait pas encore pu sortir de son refuge pour essayer de prévenir Eleanor de sa présence.

James avait été infiniment plus favorisé que Ruth et que Bob au point de vue ravitaillement. En effet, l'as aviateur avait passé la nuit dans le réduit aux provisions et il s'était royalement sustenté.

Le premier soin de ben Sabbath fut d'ordonner de nouvelles recherches, afin de s'assurer réellement que les deux fugitifs en ballon n'avaient pas pu se mettre provisoirement en sécurité sur un des îlots, vers la haute-mer.

Lorsqu'il apprit la disparition d'une des deux barques, il imagina aussitôt que l'officier américain avait pu sortir du château et s'évader, ou que la treizième jeune mariée et son compagnon étaient revenus et s'en étaient emparé.

De toute façon, il fallait aller explorer la côte sans retard. Dix hommes le suivirent. On détacha deux chiens de garde, molosses terribles, pour qu'ils pussent, à tout hasard, découvrir la piste.

Au bout d'une heure de recherches, on retrouva le canot abandonné. On fit flairer aux chiens l'endroit où Ruth avait dormi. L'empreinte des pas était encore très apparente. Le Mahdi, à la tête de ses hommes, excitant les chiens, commença la poursuite. Les pirates montrent bon train jusqu'au moment où la piste devint moins visible. Sous bois, les bandits durent s'en rapporter au flair de leurs molosses tenus en laisse. La ligne droite qu'avaient suivie les fugitifs facilita les recherches ; mais ils avaient plus d'une heure d'avance !

La Nouvelle-Ecosse est un pays fertile, doté de forêts immenses. Depuis qu'ils marchaient, Bob et Ruth n'avaient pas encore rencontré de véritable chemin. Pour ne pas s'égarer et garder une bonne orientation, Norton s'en référait aux rayons du soleil qui commençait à monter dans le ciel, et à la mousse sur le tronc des gros arbres qui est plus épaisse du côté du Nord.

Vers neuf heures du matin, une odeur nouvelle frappa leur odorat. Ils stoppèrent instinctivement.

— Cela sent le bois brûlé, dit Ruth. Il doit y avoir des bûcherons non loin... Bob, c'est le moment de prouver que vous êtes un « fort » tireur ! Appelez !

— Gardons-nous-en, répliqua le jeune homme. Ne renseignons pas nos poursuivants éventuels, ne trahissons pas notre présence !...

— Que faire, alors ?

— Voyez, vers le Sud, d'où vient le vent, il y a une légère éclaircie. Nous sommes peut-être à la lisière de la forêt.

Ruth s'était déjà remise en route dans cette direction. De plus en plus s'accusait la senteur et, quelquefois, des volutes de fumée étaient perceptibles.

Après avoir tranchi une broussaille plus dense, ils se trouvèrent bientôt à l'orée du bois. Une vaste clairière s'étendait devant eux.

— Bobbie ! Une maison, s'écria Ruth en la montrant du doigt

A cent mètres de là était une petite habitation, sa cheminée lançant un long panache de fumée.

Ils y coururent vivement, plein d'espérance. Norton heurta l'huis entr'ouvert et, n'obtenant pas de réponse, entra, suivi de sa compagne.

Une odeur de café frais chatouilla agréablement leurs narines. Ils ne réfléchirent pas longtemps. Une bouilloire chantonnait encore sur le feu. Un gros pain doré, entamé, reposait au milieu de la table grossière. Nos héros n'hésitèrent pas. L'un emplit des bols de café bouillant, l'autre coupa des tartines. Ils se repurent à leur soûl, comme deux affamés qu'ils étaient, car les fruits des ronces de la forêt n'avaient été qu'un bien faible adjuvant.

Tout à coup, Bob, la bouche pleine, eut un soubresaut et s'empara d'un couteau.

Il regardait la porte avec